



Réf. : C.L.8.2018

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et aux Membres associés et a l'honneur de convoquer la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé pour le lundi 21 mai 2018, à 9 h 30, au Palais des Nations à Genève (Suisse). L'Assemblée de la Santé prendra fin au plus tard le samedi 26 mai 2018.

L'OMS ayant pour souci constant de rationaliser le processus d'inscription, l'inscription en ligne est obligatoire pour la participation à l'Assemblée de la Santé. Elle pourra être effectuée à partir du **9 avril 2018** en utilisant le lien suivant : <http://extranet.who.int/bpmext/meetingregistration.aspx>, avec le nom d'utilisateur : whauser, et le mot de passe : Nekifo13.

Les instructions pour s'inscrire en ligne peuvent être téléchargées à partir du site Web consacré à la gouvernance (<http://www.who.int/governance/registration/fr/index.html>).  
**L'inscription devra être achevée d'ici le 7 mai 2018.**

Conformément à la résolution WHA49.9 (mai 1996) et pour contribuer à la réalisation de l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), le Directeur général invite les États Membres à envisager de respecter la parité des sexes au sein de leur délégation.

Dans le cadre des célébrations du soixante-dixième anniversaire de l'OMS et dans le droit-fil du thème de la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé, le Directeur général organisera une séance d'information technique sur le rôle des parlementaires dans la réalisation de la couverture sanitaire universelle et de la sécurité sanitaire mondiale. À cette fin, les États Membres sont invités à envisager d'intégrer des parlementaires au sein de leur délégation.

... L'ordre du jour provisoire de l'Assemblée de la Santé ainsi que l'emploi du temps quotidien préliminaire, établis par le Secrétariat conformément à la décision prise par le Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session, figurent en annexe. L'emploi du temps quotidien est soumis à l'approbation de l'Assemblée de la Santé.

... Des informations sont également jointes sur les dispositions relatives à la conduite du débat en séance plénière, qui aura pour thème cette année : « La santé pour tous : s'engager pour la couverture sanitaire universelle ».

À compter de la fin mars, les documents pour la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé pourront être consultés sur le site de l'OMS (<http://www.who.int/gb/>).

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres et aux Membres associés les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 26 mars 2018

... PIÈCES JOINTES : Documents A71/1 et Emploi du temps quotidien préliminaire  
WHA71/ENCL./1 et WHA71/ENCL./2

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

L'inscription en ligne, accessible dès le **9 avril 2018**, est exigée pour les réunions aussi bien de l'Assemblée mondiale de la Santé que du Conseil exécutif.

Avant chaque réunion, une invitation sera adressée aux États Membres leur indiquant un lien pour accéder au système électronique d'inscription à une réunion des organes directeurs afin qu'un point focal de la Mission permanente à Genève puisse s'inscrire, lequel sera chargé d'inscrire les membres de la délégation. Les États Membres qui n'ont pas de mission permanente à Genève devraient désigner un point focal au sein de leur Gouvernement. La même procédure s'appliquera à toutes les catégories de participants invités (Nations Unies, observateurs, organisations intergouvernementales, acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS).

Une fois le point focal enregistré dans le système d'inscription, il ou elle recevra par courriel un nom d'utilisateur et un mot de passe uniques, et le lien pour accéder au système d'inscription.

Le point focal inscrira alors les noms des délégués et joindra une note verbale indiquant la composition de la délégation. **Depuis janvier 2015, pour des raisons de sécurité, tous les délégués doivent porter un badge avec photo pour pouvoir accéder à la salle de réunion. De ce fait, lors du processus d'inscription en ligne, le point focal devra télécharger une photographie de type passeport pour chaque membre de la délégation. Durant la procédure d'inscription, le point focal pourra accéder aux photos téléchargées précédemment.**

Des indications sur la nature de l'image exigée et de brèves instructions pour télécharger et redimensionner une image en votre possession sont données sur le site Web de l'OMS : <http://www.who.int/governance/fr/>.

Le Bureau des organes directeurs de l'OMS vérifiera les informations reçues du point focal, qui seront ensuite saisies dans le système d'inscription pour obtenir les badges pour les réunions et la liste des participants.

## POUVOIRS

Les pouvoirs sont délivrés par le Chef de l'État, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de la santé ou toute autre autorité compétente, à savoir les missions permanentes et de hauts fonctionnaires gouvernementaux tels que le Directeur général de la santé. Chaque État Membre sera représenté à l'Assemblée par trois délégués au maximum, lesquels pourront être accompagnés de suppléants et de conseillers. Même si un exemplaire des pouvoirs a été soumis par le biais du système d'inscription en ligne, les États Membres doivent remettre l'original des pouvoirs au Secrétariat (Bureau des organes directeurs) **avant l'ouverture de la session de l'Assemblée mondiale de la Santé**. Les pouvoirs doivent préciser pour chaque participant : le NOM (en majuscules), le prénom, le titre, la fonction, l'institution, la ville, le sexe (s'il n'est pas précisé dans le titre). Seuls les documents originaux seront considérés comme des pouvoirs officiels par la Commission de vérification des pouvoirs.

## REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VOYAGE

En application de la résolution WHA50.1, un traitement particulier sera accordé aux délégués des pays classés par l'Organisation des Nations Unies parmi les pays les moins avancés. L'OMS prendra à sa charge le coût d'un billet d'avion pour Genève en classe économique/touriste par la voie la plus directe pour un délégué de ces pays. Toutefois, conformément aux règles fixées par l'Assemblée mondiale de la Santé, l'OMS ne versera pas d'indemnités journalières et ne remboursera aucune autre dépense que le billet d'avion. **Veillez noter que le remboursement pourra être obtenu à Genève, sur présentation du billet d'avion et de la facture correspondante.**

## VISAS

L'attention des participants est attirée sur le fait que l'entrée en Suisse est régie par des dispositions strictes : les personnes qui ne sont pas en possession du visa requis se verront refuser l'entrée sur le territoire suisse.

Depuis le 13 décembre 2008, la Suisse applique, en matière de visas, les dispositions de Schengen. Les ressortissants de certains États souhaitant venir au Siège de l'OMS pour participer à des réunions doivent donc obtenir un visa Schengen pour entrer en Suisse. Depuis cette date, il n'est plus possible pour les participants d'obtenir un visa sur simple présentation de la lettre d'invitation. Il est désormais nécessaire de produire une lettre appuyant la demande de visa qui doit être signée par l'un des signataires autorisés au Siège de l'OMS. L'OMS a également été informée que la procédure serait plus rigoureuse et qu'**il faudrait parfois compter jusqu'à 21 jours** pour obtenir le visa.

Il est recommandé aux participants, avant de demander une lettre appuyant la demande de visa, de contacter l'ambassade ou le consulat de Suisse le plus proche pour vérifier s'ils ont besoin d'un visa.

Afin que les mesures voulues puissent être prises le plus rapidement possible, les États Membres ayant besoin de l'aide de l'OMS en vue d'obtenir un visa Schengen pour la Suisse pour un de leurs ressortissants sont invités à adresser **dès que possible à [visagbs@who.int](mailto:visagbs@who.int)** un courriel indiquant le nom de famille, le prénom, le titre, l'institution, la date et le lieu de naissance, le numéro du passeport, la date de son expiration ainsi que la date et le lieu de sa délivrance, en joignant un exemplaire des pouvoirs précisant la composition de la délégation.

## DISPOSITIONS POUR LA CONDUITE DU DÉBAT EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Dans la résolution WHA52.21 sur la réforme de l'Assemblée de la Santé, le Directeur général a été prié de prendre les dispositions voulues pour réduire la durée de la séance plénière et, à cette fin, les délégations ont été encouragées à présenter des exposés par groupe ou par Région au cours du débat en séance plénière. Les délégués sont priés de limiter à cinq minutes la durée de leur intervention individuelle. La durée maximale des exposés par groupe ou par Région est de 10 minutes.

Les délégués souhaitant voir figurer leur nom sur la liste des intervenants dans le débat général devront en aviser le Bureau des organes directeurs par courriel ([piazzap@who.int](mailto:piazzap@who.int)) ou par télécopie (+41 22 791 4173). Les textes des interventions devront être soumis de préférence par courriel ([statementsWHA71@who.int](mailto:statementsWHA71@who.int)), ou sur papier à l'assistant du secrétaire de l'Assemblée (bureau A656) au plus tard le matin du lundi 21 mai 2018.

**Thème du débat général : « La santé pour tous : s'engager pour la couverture sanitaire universelle »**

### **Conseils aux orateurs s'agissant d'une réunion multilingue**

Que vous présidiez une réunion multilingue ou que vous y participiez, il est utile de réfléchir à la façon dont votre message sera transmis par les interprètes. Les interprètes sont là pour faciliter la tenue des débats comme si tous les intervenants parlaient la même langue.

- Chaque fois que possible, exprimez-vous dans votre langue maternelle.
- Parlez à un rythme raisonnable.
- Il est préférable de ne pas lire un texte.
- **Si vous devez lire votre intervention, veillez à en communiquer une copie au Secrétariat au préalable. Elle sera considérée comme confidentielle.**
- **À titre indicatif, cinq minutes équivalent grosso modo à 550 mots.**
- Citez les références des documents.
- Indiquez clairement chiffres et noms propres.
- Explicitez les sigles.

**EMPLOI DU TEMPS QUOTIDIEN PRÉLIMINAIRE DE LA  
SOIXANTE ET ONZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ**

<b>Mai 2018</b>	<b>Séances plénières</b>	<b>Commission A</b>	<b>Commission B</b>	<b>Divers</b>
<b>Lundi 21</b>				
09 h 30	1. Ouverture de l'Assemblée de la Santé 1.1 Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs 1.2 Election du président 1.3 Election des cinq vice-présidents, des présidents des commissions principales et constitution du Bureau	-	-	-
10 h 30	Segment de haut niveau	-	-	-
À la clôture du segment de haut niveau	-	-	-	Bureau de l'Assemblée
	...	...	...	...
14 h 30	- Allocution du président 1.4 Adoption de l'ordre du jour et répartition des points entre les commissions principales 2. Rapport du Conseil exécutif sur ses cent quarante et unième et cent quarante-deuxième sessions et sur la session extraordinaire sur le projet de treizième programme général de travail, 2019-2023 3. Allocution du Directeur général - Débat général	-	-	...
		10. Ouverture des travaux de la Commission	-	-
		11. Questions prioritaires stratégiques		

<b>Mai 2018</b>	<b>Séances plénières</b>	<b>Commission A</b>	<b>Commission B</b>	<b>Divers</b>
<b>Mardi 22</b>				
09 h 00	3. Allocution du Directeur général (suite) – Débat général (suite) ...	11. Questions prioritaires stratégiques (suite)  ...	–  ...	–  ...
14 h 30	3. Allocution du Directeur général (suite) – Débat général (suite)	11. Questions prioritaires stratégiques (suite)	–	Commission de vérification des pouvoirs
<b>Mercredi 23</b>				
09 h 00 et 14 h 30	– Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs  5. Admission de nouveaux Membres et de Membres associés [s'il y a lieu]	–          11. Questions prioritaires stratégiques (suite)	–          13. Ouverture des travaux de la Commission  14. Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé	–
17 h 30	–	–	–	Bureau de l'Assemblée (liste pour l'élection concernant le Conseil exécutif)
<b>Jeudi 24</b>				
09 h 00 et 14 h 30	–	12. Autres questions techniques	15. Questions relatives au budget programme et questions financières  16. Questions relatives à la vérification des comptes et à la surveillance  17. Questions relatives au personnel  18. Questions administratives et juridiques  19. Collaboration à	–

<b>Mai 2018</b>	<b>Séances plénières</b>	<b>Commission A</b>	<b>Commission B</b>	<b>Divers</b>
			l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales	
<b>Vendredi 25</b> 09 h 00 et 14 h 30	7. Distinctions 6. Conseil exécutif : élection 8. Rapports des commissions principales –	–   12. Autres questions techniques (suite)	–   20. Questions soumises pour information	–   –
<b>Samedi 26</b> 09 h 00	8. Rapports des commissions principales (suite) 9. Clôture de l'Assemblée de la Santé	– Mise au point définitive des résolutions et des rapports	– Mise au point définitive des résolutions et des rapports	–

= = =



## **Ordre du jour provisoire**

### **SÉANCES PLÉNIÈRES**

**1. Ouverture de l'Assemblée de la Santé**

- 1.1 Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs
- 1.2 Élection du président
- 1.3 Élection des cinq vice-présidents, des présidents des commissions principales et constitution du Bureau
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour et répartition des points entre les commissions principales

Document A71/1

**2. Rapport du Conseil exécutif sur ses cent quarante et unième et cent quarante-deuxième sessions et sur sa session extraordinaire sur le projet de treizième programme général de travail, 2019-2023**

Document A71/2

**3. Allocution du D<sup>r</sup> Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général**

Document A71/3

**4. Intervenants invités**

**5. Admission de nouveaux Membres et de Membres associés [s'il y a lieu]**

**6. Conseil exécutif : élection**

**7. Distinctions**

Document A71/INF./1

**8. Rapports des commissions principales**

**9. Clôture de l'Assemblée de la Santé**



## COMMISSION A

### 10. Ouverture des travaux de la Commission<sup>1</sup>

### 11. Questions prioritaires stratégiques

#### 11.1 Projet de treizième programme général de travail, 2019-2023

Documents A71/4, A71/4 Add.1 et EB142/2018/REC/1, résolution EB142.R2

#### 11.2 Préparation et action de santé publique

- Rapport du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire

Document A71/5

- Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire<sup>2</sup>

Document A71/6

- Application du Règlement sanitaire international (2005)

Documents A71/7, A71/8 et EB142/2018/REC/1, décision EB142(1)

#### 11.3 Transition pour la poliomyélite et activités postérieures à la certification

Document A71/9

#### 11.4 Santé, environnement et changement climatique

Documents A71/10 et A71/11

#### 11.5 Lutter contre la pénurie mondiale de médicaments et de vaccins et en favoriser l'accès

Documents A71/12 et EB142/2018/REC/1, décision EB142(3)

#### 11.6 Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

Documents A71/13 et EB142/2018/REC/1, décision EB142(4)

---

<sup>1</sup> Y compris l'élection des vice-présidents et du rapporteur.

<sup>2</sup> Le rapport du Directeur général portera aussi sur la prévention du choléra.

- 11.7 Préparation de la Troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui doit avoir lieu en 2018

Documents A71/14 et A71/14 Add.1

- 11.8 Préparation de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour mettre fin à la tuberculose

Documents A71/15, A71/16, A71/16 Add.1 et EB142/2018/REC/1, résolution EB142.R3

## **12. Autres questions techniques**

- 12.1 Charge de mortalité et de morbidité due aux morsures de serpents

Documents A71/17 et EB142/2018/REC/1, résolution EB142.R4

- 12.2 Activité physique pour la santé

Documents A71/18 et EB142/2018/REC/1, résolution EB142.R5

- 12.3 Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) : santé sexuelle et reproductive, violence interpersonnelle et développement du jeune enfant

Document A71/19

- 12.4 Santé mobile

Document A71/20

- 12.5 Amélioration de l'accès aux technologies d'assistance

Documents A71/21 et EB142/2018/REC/1, résolution EB142.R6

- 12.6 La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

- Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant : rapport biennal

Document A71/22

- Protection contre les conflits d'intérêts possibles dans les programmes nutritionnels

Document A71/23

- 12.7 Cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et autres avantages

Documents A71/24 et A71/24 Add.1 et A71/42

12.8 Rhumatisme articulaire aigu et cardiopathies rhumatismales

Documents A71/25 et EB141/2017/REC/1, résolution EB141.R1

12.9 Éradication de la poliomyélite

Document A71/26

## COMMISSION B

**13. Ouverture des travaux de la Commission<sup>1</sup>**

**14. Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé**

Document A71/27

**15. Questions relatives au budget programme et questions financières**

15.1 Rapports programmatique et financier de l'OMS pour 2016-2017, avec les états financiers vérifiés pour 2017

Documents A71/28, A71/29 et A71/INF./2

15.2 Financement du budget programme 2018-2019

Document A71/30

15.3 État du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution

Document A71/31

15.4 Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés [s'il y a lieu]

15.5 Contributions des nouveaux Membres et Membres associés [s'il y a lieu]

15.6 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]

**16. Questions relatives à la vérification des comptes et à la surveillance**

16.1 Rapport du Commissaire aux comptes

Document A71/32

---

<sup>1</sup> Y compris l'élection des vice-présidents et du rapporteur.

16.2 Rapport du vérificateur intérieur des comptes

- Rapport annuel

Document A71/33

- Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Document A71/34

**17. Questions relatives au personnel**

17.1 Ressources humaines : rapport annuel

Document A71/35

17.2 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

Document A71/36

17.3 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel

Documents A71/37 et EB142/2018/REC/1, résolutions EB142.R8 et EB142.R9

17.4 Nomination de représentants au Comité des pensions du personnel de l’OMS

Document A71/38

**18. Questions administratives et juridiques**

18.1 Accords avec des organisations internationales [s’il y a lieu]

**19. Collaboration à l’intérieur du système des Nations Unies et avec d’autres organisations intergouvernementales**

**20. Questions soumises pour information**

20.1 Plan d’action mondial pour les vaccins

Document A71/39

20.2 Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève

Document A71/40

20.3 Rapports de situation

Document A71/41

### **Maladies transmissibles**

- A. Stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2016-2021 (résolution WHA69.22 (2016))
- B. Éradication de la dracunculose (résolution WHA64.16 (2011))
- C. Élimination de la schistosomiase (résolution WHA65.21 (2012))

### **Maladies non transmissibles**

- D. Le problème mondial de la drogue sous l'angle de la santé publique (décision WHA70(18) (2017))
- E. Charge mondiale de l'épilepsie et nécessité d'une action coordonnée au niveau des pays pour influencer sur ses conséquences sanitaires et sociales et sensibiliser l'opinion publique (résolution WHA68.20 (2015))
- F. Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020 (résolution WHA66.8 (2013))
- G. Mesures globales et coordonnées pour la prise en charge des troubles du spectre autistique (résolution WHA67.8 (2014))

### **Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie**

- H. Stratégie et Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020 : vers un monde où chacun puisse vivre longtemps et en bonne santé (résolution WHA69.3 (2016))

### **Systemes de santé**

- I. Promotion de la santé des réfugiés et des migrants (résolution WHA70.15 (2017))
- J. Renforcement des services de santé intégrés centrés sur la personne (résolution WHA69.24 (2016))
- K. Promouvoir l'innovation et l'accès à des médicaments pédiatriques de qualité, sûrs, efficaces et abordables (résolution WHA69.20 (2016))
- L. Structures durables de financement de la santé et couverture universelle (résolution WHA64.9 (2011))
- M. Disponibilité, innocuité et qualité des produits sanguins (résolution WHA63.12 (2010))
- N. Transplantation d'organes et de tissus humains (résolution WHA63.22 (2010))
- O. Stratégie OMS de recherche pour la santé (résolution WHA63.21 (2010))
- P. Plan d'action mondial pour la santé des travailleurs (résolution WHA60.26) (2007))

**Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire**

- Q. Éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique (résolution WHA60.1 (2007))

**Services institutionnels et fonctions d'appui**

- R. Multilinguisme : mise en œuvre du Plan d'action (résolution WHA61.12 (2008))

= = =